



SEPANGUY
Société d'Etude, de Protection & d'Aménagement de la Nature en Guyane



Guyane Nature Environnement

Communiqué de presse

Jeudi 12 juillet 2012

Forage en Guyane : un recours contre la pollution légalisée est déposé

France Nature Environnement Guyane Nature Environnement et Surfrider Foundation Europe déposent aujourd'hui devant le tribunal administratif de Cayenne un recours pour excès de pouvoir contre les arrêtés autorisant la société Shell à entreprendre des travaux de recherche de gisements d'hydrocarbures non conventionnels par forage au large de la Guyane. Ces travaux impliquent l'utilisation et le rejet dans le milieu marin de produits toxiques. Les associations dénoncent cette légalisation de la pollution.

Forages profonds au large de la Guyane : Shell a le feu vert

Le préfet de Guyane a signé le 20 juin un arrêté autorisant les travaux de recherches d'hydrocarbures par forage au large de la Guyane. Cet arrêté intervient dans le cadre du permis exclusif de recherches dit « permis d'exploration Guyane maritime » et autorise la société Shell à procéder entre juin 2012 et novembre 2013 à 4 forages de 4 mois chacun à environ 140 km du littoral et 2000m de profondeur ! Les forages seront réalisés depuis un navire plate-forme en ayant recours à la technique des boues à l'huile.

Des travaux autorisés sans étude d'impact

Ces travaux sont soumis au code minier et de ce fait n'ont pas fait l'objet d'une étude d'impact ni d'une enquête publique. Shell n'a eu qu'à déposer à la préfecture un dossier de déclaration d'ouverture de travaux accessible sur le site de la DEAL ainsi qu'un plan d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures et un document d'appréciation des impacts environnementaux.

Ce dernier document réalisé par un bureau d'étude et financé par Shell omet un certain nombre d'éléments : rien sur la mangrove, pas de description du littoral pourtant protégé par la Convention de RAMSAR en tant que zone humide, de nombreuses espèces protégées oubliées... Ce document aborde exclusivement le fonctionnement normal des forages et n'envisage pas les situations dégradées ou accidentelles fréquentes dans le cadre des forages ultra-profonds !

Shell et Total peuvent polluer en toute légalité

Les huiles utilisées pour lubrifier, refroidir le forage et entraîner les déblais hors du fond du puits sont toxiques. Le Rheliant, produit retenu par Shell, contient des produits chimiques toxiques pour les milieux (oléfine (*des hydrocarbures*), du glycol, de l'acrylate, des hydrocarbures aromatiques polynucléaires...) L'arrêté attaqué par les associations autorise pourtant Shell à rejeter à la mer des déblais contenant 5% de fluides de forage en volume des déblais !



SEPANGUY
Société d'Etude, de Protection & d'Aménagement de la Nature en Guyane



Guyane Nature Environnement

Pour Raymond Léost, responsable du réseau juridique de FNE : « *il est indispensable que les forages qui présentent de nombreux risques pour l'environnement soient soumis au même niveau d'exigence en terme de sécurité et de transparence que les installations classées* ».

Ce dossier s'inscrit dans celui plus global de la refonte du code minier annoncée par le nouveau gouvernement du fait de ses nombreuses insuffisances et incohérences au regard du code de l'environnement et de la convention d'Aarhus.